



Objet : Saison culturelle 2025 CCLA – Demande de financement Leader / Appel à Projet « Renforcer les liens entre habitants par un soutien aux activités culturelles et artistiques »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROILLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). VOISIN.

.....

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que depuis 2017, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette a pour ambition de développer et déployer une offre culturelle annuelle à destination des habitants et des touristes ;

Précise qu'il s'agit de créer une saison culturelle pluridisciplinaire et transversale, en mettant en lien toutes les composantes du territoire (environnement, patrimoine, écotourisme, social, éducation, etc.) et que, sans équipement dédié à la diffusion culturelle, la CCLA mise sur l'itinérance et l'investissement de lieux à priori non-dédiés (sites patrimoniaux ou paysagers du territoire) permettant à la fois de mettre en valeur le patrimoine naturel mais aussi d'initier des rencontres au cœur des villages ;

Rappelle par ailleurs que, grâce à divers dispositifs, la CCLA coordonne des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, avec pour objectif de favoriser la sensibilisation et la découverte des pratiques artistiques pluridisciplinaires auprès de la population ; la culture étant un élément essentiel du lien social et participant au bien vivre ensemble sur notre territoire ;

Explique que dans ce cadre, la CCLA souhaite construire une programmation estivale itinérante aux côtés des communes partenaires, des associations et des acteurs locaux à travers l'organisation d'un temps fort ayant pour vocation de programmer, recenser et accompagner des propositions artistiques et des animations dans l'espace public, de juin à août, avec pour objectif de s'inscrire dans la vie du territoire et de ses habitants ;

Dit que l'ambition est également de favoriser et d'accompagner la diversité des pratiques artistiques amateurs du territoire (théâtre, musique, danse, chant) à travers un appel à projet « amateur » qui sera proposé pour les 1ères parties des rendez-vous culturels : les projets les plus originaux et pertinents en termes d'approche, de partenariat ou de public visé seront privilégiés ;

Explique que la partie « temps fort estival » de la saison culturelle a été chiffrée à 32 654 € TTC intégrant les prestations artistiques, les frais de gestion et d'organisation des évènements ;

Propose de solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Renforcer les liens entre habitants par un soutien aux activités culturelles et artistiques » - programme Leader, GAL AuRA « Entre lacs et montagnes » ;

Présente le Plan de financement prévisionnel du projet :

TEMPS FORT ESTIVAL - SAISON CULTURELLE 2025			
DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES	
DÉPENSES DE PERSONNEL	27 154 €	SUBVENTIONS	14 342 €
ARTISTIQUE (DIFFUSION)	12 451 €	DEPARTEMENT	4 000 €
ARTISTIQUE (ATELIERS DE PRATIQUE)	6 000 €	CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC	342 €
ADMINISTRATIF (COORDINATEUR)	8 703 €	LEADER	10 000 €
FRAIS ANNEXES	5 500 €	AUTOFINANCEMENT	18 312 €
VOYAGES ET DÉFRAIEMENTS	2 500 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	18 312 €
FRAIS TECHNIQUES (décors, régie, etc)	500 €		
RECEPTION	500 €		
COMMUNICATION	2 000 €		
TOTAL DEPENSES	32 654 €	TOTAL RECETES	32 654 €

Invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- approuver la programmation d'un temps fort estival pour un montant de 32 654 € TTC dans le cadre de la saison culturelle 2025 de la CCLA,
- solliciter l'aide de l'Europe au titre de l'appel à projets du GAL AuRA « Entre lacs et montagnes » « Renforcer les liens entre habitants par un soutien aux activités culturelles et artistiques » suivant le plan de financement exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE la programmation d'un temps fort estival pour un montant de 32 654 € TTC dans le cadre de la saison culturelle 2025 de la CCLA ;

DECIDE de solliciter l'aide de l'Europe au titre de l'appel à projets du GAL AuRA « Entre lacs et montagnes » « Renforcer les liens entre habitants par un soutien aux activités culturelles et artistiques » suivant le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

